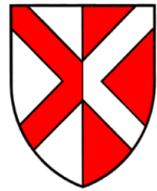


# COMMUNE DE CROY



## Plan de constatation de la nature forestière

dans le cadre du Plan d'affectation communal (PACom)

1 : 1'000

Approuvé par l'Inspection des forêts  
du 9<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> arrondissement

Vallorbe, le .....

L'inspecteur forestier

Soumis à l'enquête publique  
du ..... au .....

Le Syndic La Secrétaire

Base cadastrale authentifiée le 2 avril 2025  
par David Varidel, ingénieur géomètre breveté

20.04.22 Examen préalable  
09.04.25 Enquête publique

**BR+**  
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES BREVETÉS

BR PLUS INGENIEURS SA  
Rue de la Plaine 68  
1401 Yverdon-les-Bains  
Grand Rue 9  
1337 Vallorbe  
www.br-plus.ch



Dossier n°4369-VAL

### Légende

- Limite forestière statique en zone à bâtir (art. 24 LVLFo)
- Limite forestière hors de la zone à bâtir (art. 24 LVLFo)
- Limite constructible à la lisière (10m)
- Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif (art. 1 RLVLo)
- Zone à bâtir 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Surface boisée selon plan cadastral

